

Journée d'étude LabEx DynamiTe, UMR CESSMA, UMR CHS

Groupe de travail « Penser la production de l'urbain entre Suds et Nords » du LabEx,  
Axe « Villes du Sud » du CESSMA et CHS

## Faire avec l'informel ?

Vendredi 7 mai 2021

Campus Condorcet, site d'Aubervilliers et/ou en visioconférence

### PRESENTATION

#### Objectifs et format de la journée

Les questions relatives à « l'informalité » intéressent de nombreux membres du GT venant de disciplines et d'unités de recherche variées. Cette thématique nous a donc semblé fédératrice pour engager des discussions croisées, entre Nord et Sud, entre disciplines et entre perspectives théoriques sur la production de l'informalité par l'Etat, la ville informelle, les pratiques informelles, ou tout autre dénomination que l'on puisse donner à ces questions selon le point de vue par lequel on les aborde. Faire dialoguer ces différentes perspectives nous a semblé intéressant, afin de tester les possibilités de convergence vers des projets collectifs à l'échelle du GT.

Nous avons retenu le format d'une journée d'études, sur le mode de la rencontre ouverte, comme point de départ pour engager ces discussions. Celles et ceux qui sont intéressé.es sont invités à présenter leurs objets et leur démarche, pour lancer une réflexion commune. L'un des enjeux est de croiser les approches et les terrains situés dans les Nords et dans les Suds, objectif inscrit dans le projet du GT dans le cadre du LabEx 2.

La journée est conçue comme un atelier de travail ouvert plutôt que comme une journée de restitution de travaux. Chacun.e aura un temps de présentation pour expliquer comment il ou elle se saisit de la notion d'informalité, comment ses recherches peuvent alimenter les questionnements formulés ci-dessous (ou d'autres qui n'y figureraient pas), voire comment il ou elle reformulerait les questions posées dans l'appel à partir de sa propre démarche.

#### Mise en perspective et questionnements

Il existe une vigoureuse tradition de recherche, au Sud comme au Nord, sur le rapport de l'Etat à « l'informel » (voir les travaux de Lautier par exemple et ceux de Roy). Elle s'intéresse à la manière dont l'Etat (à toutes les échelles de gouvernement) qualifie d'informelles certaines pratiques, certains espaces et territoires et, pour ce qui concerne la ville, certains modes de production de l'espace urbain (notamment certains quartiers), cela afin de mieux les gouverner. Il est donc assez largement désormais admis que l'informel n'est pas ce qui échappe à l'Etat (qui serait situé du côté du formel), mais qu'il se trouve dans le viseur de l'Etat ; qu'il est même le produit de l'action publique et construit par l'action publique. Ce travail de construction, voire d'essentialisation d'une certaine idée de l'informalité par l'Etat commence à être bien documenté, notamment dans sa dimension historique. L'analyse de la genèse des catégories de l'informel montre ainsi que celles-ci émergent dans des configurations socio-historiques particulières pour qualifier des formes de production de la ville qui existaient déjà, mais n'étaient pas pensées en ces termes. Un des apports de l'approche historique a notamment été de mettre en question la représentation de l'informel comme spécifique aux villes des Suds. Ce travail s'accompagne d'une réflexion sur la production de normes par la pratique de gouvernement, sur la

construction de l'informalité comme catégorie de l'action publique et sur la mise en norme de l'urbain, ainsi que les jeux d'identification à l'informel, ou de dissociation, que certains acteurs, dans leur rapport aux pouvoirs publics, savent instrumentaliser.

Dans cette perspective, l'informel est défini comme un ensemble de pratiques, de situations indésirables, ou d'espaces que l'État peut chercher à éradiquer ou à normaliser. Assez logiquement, les chercheurs se sont donc d'abord intéressés aux processus d'exclusion, de stigmatisation et de marginalisation associés à la construction de cette « anormalité ». Ils ont insisté sur la vitalité économique, sociale et le caractère réellement urbain, voire inclusif de ces quartiers et de ces pratiques (on pense notamment à l'économie dite informelle, au commerce de rue, etc.), dans la lignée des travaux de Turner ou de Henri Lefebvre. Ils ont dénoncé le programme onusien d'une « Ville sans bidonville » (*Cities without slums*) qui légitime les opérations bulldozers dans certains quartiers, ainsi que le rejet par l'État de tout ce qu'il juge hors-norme (voir par exemple Huchzermeyer). Il en a résulté une littérature sur les déguerpissements, les politiques d'éradication des *slums* et quartiers dits irréguliers, nourrie par les processus contemporains de mise en ordre néolibérale de la ville qui accentuent et accélèrent cette forme d'intolérance étatique de ce qu'il a désigné comme informel. Cette littérature critique dénonce les discours experts et l'influence de modèles urbains ou de mantras de gouvernement néolibéraux qui ciblent certaines pratiques et les associent à des formes de manifestation d'un archaïsme inacceptable (par opposition à un idéal moderniste), voué à disparaître.

Toutefois, confrontés à la persistance, voire à la croissance de ces activités et de ces espaces, parfois majoritaires au sein des villes, et en dépit des promesses développementalistes répétées de résorption (on pense par exemple à l'intégration de la « seconde économie » dans la « première » par le Président sud-africain Thabo Mbeki), les gouvernements locaux et nationaux sont souvent contraints de « faire avec » l'informel. **Cette journée d'étude s'intéressera à cette question du « faire avec » l'informel, qui se joue dans la tension entre répression, reconnaissance et invention de normes pratiques de gouvernement.**

Parallèlement à des formes de répression violentes de l'informalité, portées par des politiques néolibérales de compétitivité urbaine et de régionalisme compétitif, se développe au sein des gouvernements locaux une certaine préoccupation pour des formes d'inclusion ou de reconnaissance de l'informel. Cette reconnaissance peut se faire *a minima*, à travers des formes de tolérance de quartiers ou de pratiques dont l'utilité sociale est démontrée. Cette forme de laisser-faire a toujours existé, notamment en ce qui concerne le commerce de rue, selon notamment les lieux et les moments de la vie politique locale. L'invention de pratiques de gouvernement ou la diffusion de normes pratiques permet de s'accorder avec une réalité impossible à éradiquer, ces normes étant parfois pragmatiques, parfois stratégiques ou tactiques, parfois teintées d'une forme d'incohérence apparente, ou du moins résultant d'agendas politiques inconciliables. Parallèlement, on observe une montée de formes de reconnaissance assumées, qui rencontrent une forte attente chez les citoyens, de droits urbains et d'inclusion, un certain désir d'État, malgré la constante circonspection vis-à-vis des pratiques autoritaires et des multiples dérives ou récupérations possibles de ces demandes. Par reconnaissance, on entend, au sens très large, les formes de prise en compte de l'informel qui se jouent sur le mode d'une formalisation de droits ou de contrats sociaux (plus ou moins tacites ou explicites), ainsi que les formes de politiques ou de discours publics qui s'appuient sur une rhétorique de l'inclusion et de dialogue entre État et acteurs ou habitants de l'informel. Cette reconnaissance contribue à redéfinir les contours de l'informel et à faire rejouer ou décaler des cadres normatifs, renforçant la capacité des États à gouverner ces espaces et ces pratiques en redéfinissant qui a droit de cité, où et à quel moment dans la ville, ainsi que les contours de la légitimité des citoyens à produire la ville de telle ou telle manière.

Dans la lignée des travaux récents sur la fabrication de l'informalité par l'État et du gouvernement des illégalismes, cette journée d'étude se propose de remettre en débat le processus de construction de normes qui se noue autour de la production de l'informel en tant que catégorie de gouvernement, en

décortiquant la complexité des manières de « faire avec », plutôt qu'en document les tentatives « d'éradication » ou de résorption (comme c'est le cas par exemple dans les programmes de régularisation foncière). La normalité se construirait bien en négatif, par la définition des contours (variables certes dans le temps et l'espace) de ce qui est jugé illégitime, indésirable ou déviant, comme le dit Foucault, mais comment faire quand cet indésirable devient peut-être trop important pour être refoulé dans l'anormalité ? Ce sont les ressorts politiques de ces processus que nous proposons d'interroger, à travers des contributions, sur le Nord ou sur le Sud, qui aborderont ces questions :

- Comment les pouvoirs publics reconnaissent-ils certaines pratiques informelles de production de l'espace urbain ? Dans et à quelles conditions ? Comment les requalifient-ils et pourquoi ? Ces formes de reconnaissance sont-elles sélectives et sur quelles bases ?
- Qu'est-ce que ces requalifications impliquent en termes de production de l'urbain et en termes d'inclusion ou d'exclusion sociales ? Il ne s'agit pas d'attribuer mécaniquement à ces formes de prise en compte de l'informel des effets positifs, mais de penser la reconnaissance comme une pratique qui peut avoir des effets ambigus, à la fois incluant et excluant. Du point de vue des habitants, quel est le potentiel de transformation sociale que contiennent ces aspirations, et comment s'articulent-elles avec certaines conceptions de la justice spatiale ou sociale ?
- Ces formes de reconnaissance s'appuient-elles sur une rhétorique des droits ? Sont-elles formalisées ou pas ? Relèvent-elles de politiques publiques ou de dispositifs plus lâches ? Comment s'articulent-elles à l'ensemble des politiques urbaines ? S'agit-il d'expérimentations isolées, ou d'éléments centraux des politiques publiques ? Ces formes de gouvernement par la reconnaissance entrent en concurrence avec des formes de gouvernement répressives, plus visibles et plus documentées (comme les déguerpissements par exemple) et les pratiques de gouvernement s'accommodent assez bien de ces incohérences (qui n'en sont peut-être pas ?). Cette ambivalence dans la pratique de gouvernement et dans les politiques urbaines mérite d'être analysée.
- Comment interpréter ces pratiques de gouvernement ? Doit-on y voir des stratégies politiques, destinées à prévenir la constatation politique ou à l'affaiblir en nourrissant une fiction de la reconnaissance, afin que le sentiment d'injustice ne puisse pas se former (les apports de la philosophie morale et politique de Honneth pourront ici être utiles) ? Ou bien des formes politiques d'instrumentalisation de « l'informel » à des fins électorales, comme cela a été montré par exemple pour le commerce de rue ? Peut-on y voir plus : des formes de gouvernement par la valorisation, l'assimilation sélective, l'absorption de l'informel (toutes notions restant à travailler) ?
- Enfin, ces formes de reconnaissance sont-elles nouvelles ? Ne peut-on en déceler la trace dans des pratiques de gouvernement anciennes, coloniales par exemple, mais pas uniquement ?

Concrètement, les contributions à cette journée pourront porter sur tout terrain et sur des objets très larges : politiques du commerce de rue (construction de marchés, formalisation de pratiques par des patentes...), dispositifs d'accréditation de la musique de rue (ou de métro), émergence de partenariats ou de contrats entre État et collectifs d'habitants, désignés comme gestionnaires de leurs quartiers et auxquels sont délégués des missions de service public ou privé (pour le logement, pour l'entretien des espaces publics, pour les transports urbains, pour la gestion des déchets...), avec ou sans la médiation d'ONG. On pense par exemple aux invitations dans le cadre des perspectives de recherche ouvertes par le Programme national de rénovation urbaine (PNRU), à valoriser des expérimentations locales collaboratives, ou encore au potentiel émancipateur ou pas de l'urbanisme temporaire...

*Comité d'organisation* : Valérie Clerc (IRD/Cessma), Véronique Dupont (IRD/Cessma), Jean-Baptiste Lanne (Université de Paris/Cessma), Marianne Morange (INALCO/Cessma), Amandine Spire (Université de Paris/Cessma), Charlotte Vorms (Université de Paris 1/CHS).

## RESUMES

### L'INFORMEL COMME CATEGORIE DE GOUVERNEMENT

#### Les quartiers informels comme catégorie de l'action publique

Valérie Clerc, IRD/CESSMA

Email : [valerie.clerc@ird.fr](mailto:valerie.clerc@ird.fr)

Lors de cette journée d'étude, je souhaite présenter ma démarche et le cheminement de ma recherche d'architecte-urbaniste travaillant, dans différents pays, sur l'action publique face aux quartiers informels, avec l'objectif de rentrer dans sa boîte noire.

Je focaliserai mon propos sur le point récurrent des définitions de ce que ONU-Habitat appelle 'slums and informal settlements' et sur leur rôle révélateur d'une l'action publique créatrice de ces quartiers comme informels.

En regardant les politiques sur la longue durée et dans différents pays, ainsi que le fait que les définitions varient avec le temps, j'en suis venue en effet à cesser de considérer d'une part les quartiers existant en soi comme informels, car développés hors normes, et d'autre part des politiques qui s'attèlent à leur normalisation ou leur éradication, pour considérer plutôt, sur le temps long, que ce sont les gouvernements qui, par des actions de définition, recréent sans cesse la catégorie pour leur action publique.

J'illustrerai mon propos à partir de recherches menées au Myanmar entre 2015 et 2019, en montrant comment la catégorie *Kyu Kyaw* (« l'empiéteur qui empiète » ou « squatter ») a évolué avec la politique de traitement de ces quartiers, en lien avec l'ouverture récente du pays et les lois associées, et notamment comment, dans la dernière phase, la définition vient après l'urbanisation.

Je montrerai enfin comment cette approche alimente en retour l'analyse de l'action publique, en l'occurrence ici en ce qui concerne le rôle des acteurs de terrains dans le ciblage des politiques publiques. Je retracerai pour cela la façon dont la définition de ces espaces et le processus d'illégalisation urbaine ont été réélabores en 2017 dans une interaction entre différents niveaux et catégories d'acteurs, institutionnels ou non, publics, privés, associatifs, locaux et internationaux.

#### Réguler les bidonvilles en Seine-Saint-Denis et à Mayotte : du « laisser faire » au « faire avec »

Lucas Teiller, Université de Paris / Géographie-cités. Email : [lucasteiller00@gmail.com](mailto:lucasteiller00@gmail.com)

La recherche que je mène porte sur des espaces d'habitat précaires et informels situés en Seine-Saint-Denis et à Mayotte. Dans les deux départements, ces quartiers sont constitués en problème public du fait de leur dangerosité présumée, de leur illégalité, ou des caractéristiques essentialisées attribuées à leurs habitant.es. Pour la grande majorité des acteurs publics rencontrés à ce jour, la pérennisation de ces lieux de vie – régulièrement qualifiés de bidonvilles – n'est pas une option. Pourtant, « l'éradication des bidonvilles », qui figure à l'agenda politique national depuis les années 1970, ne constitue pas la seule modalité d'action publique à destination de ces quartiers. A Mayotte, où l'habitat précaire et informel constitue une part importante du parc de logement, ainsi qu'en Seine-Saint-Denis, où il arrive parfois qu'un terrain se stabilise sur des périodes de plusieurs mois – voire de plusieurs années –, des relations ordinaires se nouent entre les pouvoirs publics locaux et nationaux et les habitant.es de bidonvilles.

Les configurations que j'ai eu l'occasion d'observer dans diverses communes de Seine-Saint-Denis (et en particulier à Stains) et dans deux communes de Mayotte (Mamoudzou et Dzaoudzi-Labattoir) reposent sur des formes de régulation qui ne relèvent ni de la régularisation, ni de l'éradication. Elles se caractérisent plutôt par un réseau complexe de relations formelles et informelles, hautement individualisées, qui contribuent à structurer la morphologie et la composition sociale des quartiers. Lire ce réseau de relations à la lumière du syntagme « faire avec » permet de souligner qu'il n'existe pas d'inaction en matière de régulation des quartiers précaires et informels. A ce titre, son usage permet d'apporter un précieux contrepoint aux discours qui abordent la relative pérennité d'un bidonville comme la conséquence d'un « laisser faire » de la part des pouvoirs publics.

### **De l'informel au patrimoine. Avatars et artefacts de la ville ordinaire en Asie du Sud-Est**

Charles Goldblum, Université Paris 8 & UMR AUSser (Architecture Urbanisme Société : savoirs, enseignement et recherche) / CNRS-ENSA Paris-Belleville. Email : [charles.goldblum@wanadoo.fr](mailto:charles.goldblum@wanadoo.fr)

Nathalie Lancret, CNRS, UMR AUSser /CNRS-ENSA Paris-Belleville.

Email : [nathalie.lancret@wanadoo.fr](mailto:nathalie.lancret@wanadoo.fr)

Les travaux que nous menons sur les villes d'Asie du Sud-Est\* s'orientent actuellement vers le thème de la patrimonialisation de la "ville ordinaire". Il s'agit notamment d'observer – en particulier par l'examen des projets en cours - les conditions dans lesquelles certains fragments urbains non monumentaux et ne répondant pas aux canons de la ville historique jusqu'alors en vigueur en viennent sélectivement à entrer dans le domaine du "patrimonialisable".

Cette démarche croise en plusieurs points la figure de la ville informelle (ou la question de l'informalité urbaine), non seulement sur le plan des espaces sociaux concernés, de leur localisation, voire de leurs caractéristiques physiques (ainsi des quartiers ethniques à Singapour ou Bangkok, des *kampung* - quartiers d'habitat vernaculaire - indonésiens), mais aussi relativement aux logiques opératoires exclusives qui président à leur réhabilitation sélective. Le fait que le terme anglo-saxon d'*upgrading*, comme du reste celui français de réhabilitation, soit commun aux deux domaines - celui de la "formalisation" urbaine et celui de la patrimonialisation - mérite sans doute qu'on s'y arrête, en observant les éventuelles proximités en matière juridique quant au statut des terrains concernés. Ceci conduit à approcher, en amont en quelque sorte, les processus de déqualification ou de disqualification antérieurs ou concomitants dont résultent les situations infra-légales relatives aux espaces sociaux concernés, mais aussi les formes de reconnaissance dont ces espaces ont pu à divers titres faire l'objet du côté des anthropologues ou des architectes, ainsi que les formes de résistance qu'ont pu susciter les programmes visant à leur élimination (avec certaines manifestations de *advocacy planning*).

C'est donc sous l'angle particulier de la patrimonialisation et dans sa confrontation lexicale à des notions telles que « ville ordinaire », « ville vernaculaire », mais aussi à d'autres désignations d'espaces spécifiques dans les langues nationales ou locales (les évolutions sémantiques du terme de *kampung* sont significatives à cet égard) que nous entendons contribuer à éclairer la notion d'informalité urbaine.

Dans notre présentation, Kampung Kali Code (Cho-De), ancien quartier précaire établi, dans les années 1950, sur une décharge publique de Yogyakarta (Indonésie), désormais officiellement présenté comme modèle d'aménagement culturel pour la réhabilitation des villages de berge, servira de référence pour rendre compte de la façon singulière dont se construit cette trajectoire entre rejet et valorisation patrimoniale, une attention particulière étant portée au rôle des acteurs (locaux, nationaux, internationaux) concourant à ses moments-clés.

\* Le « nous » renvoie à un collectif de chercheurs appartenant à plusieurs institutions : Nathalie Lancret, Pijika Pumketkao-Lecourt et Charles Goldblum (UMR AUSser/IPRAUS), Karine Peyronnie (IRD/UMR Prodig), Adèle Esposito (IRASEC).



## **Une approche historique : présentation du programme collectif « La ville informelle au XXe siècle »**

Charlotte Vorms, Université de Paris 1 / Centre d'histoire sociale des mondes contemporains

Email: [charlotte.vorms@univ-paris1.fr](mailto:charlotte.vorms@univ-paris1.fr)

Le programme de recherche « La ville informelle au XX<sup>e</sup> siècle. Politiques urbaines et administration des populations », lancé début 2017, partait du constat de la rareté des approches historiques du phénomène de l'urbanisation informelle et du postulat qu'une telle approche pourrait en compléter utilement notre compréhension.

En effet, il y a des précédents, notamment européens, dans les années 1930-70, aux quartiers précaires d'aujourd'hui, qui conduisent à interroger une lecture du phénomène comme propre aux villes des Suds. En outre, ces formes d'urbanisation s'inscrivaient déjà dans une histoire longue de l'extension des villes par des lotissements pauvres, sous-équipés, où une clientèle populaire construisait elle-même des bâtiments modestes pour se loger. Ce projet partait ainsi de l'hypothèse que le développement des « bidonvilles » (terme utilisé en France durant cette période) signifiait moins l'apparition de nouveaux modes de production de la ville, que la relégation dans l'illégalité de modes de production déjà existants, du fait même de l'évolution des normes de la bonne ville et du développement de l'urbanisme, lui-même consubstantiel à l'extension des domaines d'intervention de l'État à l'époque contemporaine. Dans certains espaces, l'Europe du sud notamment, ce segment du marché du logement et de l'espace urbain ainsi relégués dans l'illégalité avait une importance considérable et était maintenu durablement dans cette situation irrégulière. Il participait en effet d'un système de gouvernement.

Les chercheurs du programme ont observé comment se construisaient les catégories de la ville informelle, en interaction avec l'élaboration normative, dans chacun des lieux étudiés (principalement Europe de l'Ouest et Amérique latine). Ils ont examiné comment les quartiers ainsi identifiés étaient décrits (cartographie, statistiques, recensements, photographies).

Actuellement le travail porte sur la manière dont les différents États administrent les populations de migrants pauvres qui habitent ces quartiers, à travers les politiques publiques qui les prennent pour cible. Sont étudiés les différents groupes d'acteurs qui interviennent dans cette relation entre pouvoirs publics et habitants et les formes que prend cette relation.

L'approche comparative et la mise en évidence des circulations d'idées et d'experts permettent de tracer les contours d'une chronologie commune, tout en mettant en évidence le rôle des contextes nationaux et locaux, observables dans la définition des catégories de la ville informelle, leurs usages et leurs effets sur les trajectoires des individus et le devenir des villes.

La communication reviendra rapidement sur le travail conduit dans le cadre de ce programme et ses premiers résultats, pour ouvrir une discussion sur ce que ceux-ci peuvent apporter à la lecture des phénomènes considérés aujourd'hui.

## EFFETS POLITIQUES ET ETHIQUES - LEGITIMITES, RECONNAISSANCE

### Gradients d'informalité et d'illégalité dans les quartiers précaires de Delhi

Véronique Dupont, IRD/CESSMA. Email : veronique.dupont@ird.fr

En collaboration avec Shankare Gowda, Delhi. Email : mmsgowda@gmail.com

Pour explorer les catégories d'informalité, illégitimité et illégalité dans le contexte de l'habitat précaire des villes indiennes, je me place dans la lignée d'Ananya Roy qui considère l'informel urbain comme un outil heuristique :

“As a concept, urban informality (...) is a heuristic device that uncovers the ever-shifting urban relationship between the legal and illegal, legitimate and illegitimate, authorized and unauthorized. This relationship is both arbitrary and fickle and yet is the site of considerable state power and violence” (Roy 2011: 233).

Je considère aussi, en accord avec A. Roy et G. Bhan (2013) que l'informel résulte d'une stratégie de planification urbaine, et que la catégorisation des quartiers entre formels/informels, légaux/illégaux, est un mode de gouvernance spatiale (Roy 2005, 2009).

J'analyse la production de plusieurs gradients d'illégalité dans les quartiers d'habitat précaire à Delhi. Les autorités de planification urbaines et le pouvoir judiciaire catégorisent ces habitats, qui se sont développés en dehors des règlements d'urbanisme et sans droits fonciers reconnus, en « bidonvilles (*slums*) illégaux », et considèrent leurs habitants comme des squatteurs, des envahisseurs de terrain. Dans le même temps, les politiques urbaines tentent d'éradiquer les illégalités ainsi produites par des politiques de résorption de l'habitat précaire : démolitions de bidonvilles, mise en œuvre de programmes de réinstallation et d'opérations de rénovation. Cependant, pour les institutions chargées de la mise en œuvre de ces politiques, tous les résidents ne sont pas également légitimes.

Je m'intéresse au double processus qui produit un gradient de légitimité parmi les résidents des quartiers catégorisés comme illégaux. Premièrement, au niveau des principes des politiques urbaines, je montre comment un ensemble de critères sélectifs d'éligibilité aux programmes de réinstallation ou de rénovation produit des citoyens illégitimes. Je montre également comment les critères d'éligibilité peuvent varier avec l'institution en charge et être (en partie) assouplis grâce aux mobilisations sociales. Deuxièmement, au niveau de la mise en œuvre, je mets en évidence des pratiques au sein des institutions publiques qui créent davantage de résidents inéligibles aux programmes. En retour, les militants du droit au logement et avocats, qui défendent ces résidents devenus doublement illégaux, contestent la légalité de certaines de ces pratiques y compris par des actions en justice.

Mon terrain de recherche concerne un « bidonville » de Delhi, Kathputli Colony, qui fait l'objet d'une opération de rénovation mise en œuvre par la Delhi Development Authority (DDA). Cette opération, initiée en 2008 affecte près de 20 000 habitants. Elle a entraîné la démolition complète du quartier fin 2017 et la réinstallation provisoire de la plupart des habitants, en excluant cependant une partie du programme de relogement prévu. Avec Shankare Gowda nous menons des investigations suivies sur ce terrain depuis 2009, comprenant plusieurs séries d'entretiens approfondis avec différents types d'acteurs, des observations directes de terrain, y compris de réunions et manifestations, et le suivi des audiences devant les tribunaux.

Pour cette communication, j'analyse plus spécialement les documents de politiques publiques, les documents relatifs aux procédures judiciaires, et un ensemble original de 324 ordonnances émises par l'instance d'appel de la DDA en réponse aux requêtes des résidents contestant leur inéligibilité au programme de relogement.

Roy A., 2011, Slumdog cities: rethinking subaltern urbanism, *International Journal for Urban and Regional Research*, 35(2): 223-238.

Bhan G., 2013, Planned Illegalities. Housing and the 'Failure' of Planning in Delhi: 1947-2010, *Economic & Political Weekly*, 48(24): 58-70.

Roy A., 2005, Urban informality: toward an epistemology of planning, *Journal of the American Planning Association*, 71(2): 147-158.

Roy A., 2009, Why India cannot plan its cities: Informality, insurgency and the idiom of urbanization, *Planning Theory*, 8(1): 76-87.

## **Des vies informelles ? La reconnaissance d'une condition citadine au sud... comme au Nord ?**

Amandine Spire, Université de Paris/CESSMA

Email : [amandine.spire@univ-paris-diderot.fr](mailto:amandine.spire@univ-paris-diderot.fr)

L'informel est souvent présenté comme une composante caractéristique des villes du Sud et peut-être plus encore des villes africaines. Sorte de stigmate de la ville « en crise », l'informel est souvent présenté comme ce qui échappe au contrôle, d'abord fiscal, mais aussi juridique, sanitaire... De nombreux travaux montrent toutefois la dimension très ordonnée et structurée des activités informelles (souvent taxées à l'échelon local) tout comme la forte imbrication des affiliations et allégeances politiques aux pouvoirs institués. L'informel n'est donc pas le contraire du formel mais une gamme d'habiter et de travail en ville. Plus qu'une spécificité des villes du Sud, l'informel peut être entendu comme une dimension de l'urbain, en tant que résultats de rapports de pouvoir qui occultent certaines vies citadines difficilement reconnues à part entière. Il est donc intéressant de questionner les contours et temporalités d'une condition citadine informelle, entre visibilité et invisibilité, assignée mais aussi choisie en fonction de dispositifs de contrainte.

À partir de deux recherches menées à Lomé et Accra, les processus de mise en ordre de l'informel ont été questionnés dans le cadre d'une réflexion sur les opérations de régularisation (passage de la rue au marché pour des commerçants, du quartier irrégulier au site des réinstallation dans le cadre d'évictions forcées). Inscrite dans des agendas urbains d'inspiration néolibérale, la formalisation de l'informel passe par des opérations de « *decongestion* » et de « *beautification* » à Accra ou de « *modernisation* » à Lomé sur fond de résurgences de principes néo-hygiénistes. Ces politiques urbaines soulèvent plusieurs questions de recherches :

- Dans quelle mesure est-il pertinent de consolider une conceptualisation commune de l'informel pour appréhender des formes d'habiter et des formes de travail : des vies citadines informelles ?
- Comment établir des liens sur la façon dont les autorités urbaines conçoivent le passage de l'informel au formel au Sud comme au Nord : qu'est-ce qui se joue dans les opérations de formalisation ou de régularisation (je pense au droit au séjour mais aussi au droit au travail) : tri social, exclusion, droits sociaux, politique de reconnaissance, ordre politique... ?
- Quels sont les enjeux méthodologiques d'une recherche sur les vies citadines c'est-à-dire sur l'actualisation quotidienne de l'informel et de ses formes de régulation en dehors des temps forts des conflits, au Nord comme au Sud.
- Quel est l'intérêt de croiser des pratiques migratoires (le séjour dit « irrégulier ») avec des formes de travail et d'habiter pensées comme informelles ?

## **Réguler l'informel avant « l'invention » de l'informel : 100 ans de pratiques de gouvernement du commerce de rue au Cap (1910–2010)**

Sophie Didier, Université Gustave Eiffel / Lab'Urba. Email : [sophie.didier@univ-eiffel.fr](mailto:sophie.didier@univ-eiffel.fr)

Marianne Morange, INALCO / CESSMA. Email : [marianne.morange@inalco.fr](mailto:marianne.morange@inalco.fr)

Cette communication porte sur la question des ruptures, des inerties et des continuités de l'action publique locale au Cap (Afrique du Sud) en matière de régulation du commerce de rue. Au-delà de la question des continuités coloniales (Miraftab 2012), il s'agit de s'appuyer sur une approche généalogique afin de questionner l'évolution de la nature des rationalités de l'action publique locale au Cap et de débattre du sens de ce qui est considéré comme une rupture historique majeure dans les études urbaines sud-africaines : le moment post-apartheid. Or ce moment est concomitant de ce que certains caractérisent comme un moment néolibéral, cette coïncidence posant de sérieux problèmes en matière



d'interprétation du projet politique contemporain. Ainsi, le processus post-apartheid d'unification métropolitain, très commenté (voir inter alia Parnell et al. 2002, Pieterse 2002, Jaglin 2003, Jaglin et Dubresson 2008), a constitué une rupture porteuse de progrès en termes de péréquation fiscale, d'accès aux services et d'équité territoriale mais en matière de régulation du commerce de rue, il a contrarié les efforts nationaux de libéralisation du début des années 1990 (Rogerson 1989). En effet, depuis les années 2000, la Ville du Cap régule de manière très stricte ces activités, notamment du fait de ses objectifs de mise en vitrine des espaces publics centraux. Ce mouvement de « re-régulation » (Skinner 2008) est en général attribué, dans la littérature scientifique, à un tournant néolibéral plus large dans l'agenda public métropolitain (voir par exemple Bénit 2016 ou Pezzano 2016), sans que soit précisé ce qui distinguerait cette rigueur néolibérale de la grande intolérance envers ces activités sous l'apartheid. Dans cette communication, on soutient que le mouvement de re-régulation contemporain traduit bien une évolution fondamentale de la place qui est assignée au commerce de rue dans le projet entrepreneurial local et que l'on assiste à une transformation néolibérale des modalités de régulation du commerce de rue, dans le moment post-apartheid. Ce processus repose sur des mécanismes de nature différentes que nous n'aurons pas le temps d'aborder en détail ici. Pour cette journée d'étude, on se propose plus précisément de questionner ce que la mobilisation politique de la notion d'informalité, à partir des années 1980, nous apprend de ces changements. On abordera cette question à travers les points suivants :

- Quand la notion d'informalité apparaît-elle dans le discours politique national et local et dans quels espaces ?
- Comment devient-elle un référent majeur des politiques urbaines au Cap ?
- Comment est-elle définie par l'Etat ? Quel est notamment son rapport à l'espace ?
- Qu'est-ce que cette définition implique en termes de regard porté par l'Etat sur ces activités ? En quoi cette notion modifie-t-elle les rationalités de gouvernement héritées des périodes antérieures ?

En d'autres termes, on cherchera à comprendre en quoi la notion d'informalité a contribué à modifier l'espace de problématisation traditionnel du commerce de rue au Cap, dans le moment néolibéral.

### Références

- Bénit-Gbaffou Claire, 2016, "Do street traders have the 'right to the city'? The politics of street trader organisations in inner city Johannesburg, post-Operation Clean Sweep", *Third World Quarterly*, vol. 37, n°6, p. 1102-1129.
- Hibou Béatrice, 2011, Anatomie politique de la domination, Paris, La Découverte
- Jaglin Sylvie, 2003, "Service d'eau et construction métropolitaine au Cap (Afrique du Sud) : les difficultés de l'intégration urbaine", *Revue française d'administration publique*, 3: 107.
- Jaglin Sylvie, A. Dubresson, 2008, *Le Cap après l'apartheid: gouvernance métropolitaine et changement urbain*, Paris : Karthala.
- Miraftab Faranak, 2012, "Colonial Present Legacies of the Past in Contemporary Urban Practices in Cape Town, South Africa", *Journal of Planning History*, Vol 11, n° 4
- Parnell S., Pieterse E., Swilling M., Wooldridge (eds) (2002), *Democratizing local government: the South African experiment*, Le Cap : UCT Press.
- Pezzano Antonio, 2016, "Integration' or 'Selective Incorporation'? The Modes of Governance in Informal Trading Policy in the Inner City of Johannesburg", *Journal of Development Studies*, vol. 52, n°4, p. 498-513
- Pieterse E., 2002, "From divided to integrated city? Critical overview of the emerging governance system in Cape Town", *Urban Forum*, 13: 1, pp. 3-37.
- Rogerson CM et Hart DM, 1989, "the struggles for the streets: reregulation and hawking in South African's major urban areas", *Social dynamics*, vol. 15, n°1, p. 29-45
- Skinner C., 2008, "The struggle for the streets: processes of exclusion and inclusion of street traders in Durban, South Africa", *Development Southern Africa*, vol. 25, n°2.
- Swanson M. W., 1977, 'The Sanitation Syndrome: Bubonic Plague and Urban Native Policy in the Cape Colony, 1900-1909', *Journal of African History*, 18 (1977).

## **L'accès subventionné à la propriété comme processus de formalisation : du gouvernement par l'informalité au gouvernement par la responsabilité. L'exemple des villes andines**

Aurélien Quentin, Université Paris Nanterre / Laboratoire Mosaïques-LAVUE.

Email : [o.rel@free.fr](mailto:o.rel@free.fr), [aquentin@parisnanterre.fr](mailto:aquentin@parisnanterre.fr)

Je m'interroge sur la question de l'informalité à partir de l'étude des logements sociaux subventionnés produits dans les périphéries des grandes métropoles latino-américaines depuis une vingtaine d'années. Une grande partie de ces logements accueillent une population qui vivait auparavant dans des quartiers considérés comme informels, sans nécessairement correspondre à des programmes massifs de régularisation ou de déplacement. Ils s'appuient en effet sur des mécanismes d'accès au logement relevant de l'action publique, certes très divers, mais presque toujours individualisés. S'ils ne sont certes pas présentés comme des programmes de régularisation de l'habitat informel, ils constituent, de fait, une normalisation des modes d'habiter (sur le plan social, économique et juridique) pour les populations qui y accèdent, et visent explicitement à lutter contre la pratique des « invasions ».

Mon questionnement repart des apports théoriques des débats sur l'habitat informel qui ont animé les sciences sociales latino-américaines dans les années 1990, notamment concernant le rôle de l'État dans la production de l'informalité. Ceux-ci mettaient en évidence les modalités du gouvernement par l'informel s'appuyant sur une dialectique faisant jouer la menace de l'éviction autant que la promesse de régularisation pour stabiliser un ordre urbain inégalitaire. Je m'interroge sur leur actualité dans le cadre de programmes qui, comme beaucoup de tentatives de régularisation de l'habitat informel, restent fondés sur l'accession à la propriété et l'accès au crédit des classes populaires. Ils reposent cependant sur des rationalités de gouvernement qui, par rapport aux analyses formulées dans les années 1990, se sont transformées en ce qui concerne le rapport à l'État et au collectif des publics ciblés par ces programmes, et dans la manière dont ces derniers sont amenés à se construire comme des sujets responsables méritant le logement qui leur est attribué.

En m'appuyant sur des études de cas à Quito et à Medellín, j'analyse les continuités et les ruptures que l'on peut observer lors du transfert du quartier informel vers ce type de logements formels, et les modalités concrètes des différentes pratiques de gouvernement qui l'encadrent. L'objectif est de saisir ce qui se joue, d'un point de vue éthique et politique, au cours de ce processus spécifique de « formalisation ».

## DROIT INFORMEL A LA VILLE ?

### La fabrique temporaire de l'informel dans les interstices urbains de Hanoi : le cas des migrants collecteurs et commerçants de déchets recyclables\*

Sylvie Fanchette, IRD/CESSMA. Email : [sylvie.fanchette@ird.fr](mailto:sylvie.fanchette@ird.fr)

*Questions de recherche* : Comment les migrants intégrés dans les filières de collecte et de commercialisation des déchets recyclables investissent les interstices de la ville de Hanoi pour accéder jusqu'au centre ville aux matériaux alors que du fait de la modernisation de la ville et de leur statut de migrants (ils ont besoin de carnets de résidence), leur droit à la ville (foncier, services, logement) est restreint ? Comment la production d'interstices urbains liées à la métropolisation crée les conditions d'un droit temporaire à la ville aux migrants pour la production d'activités informelles et limite les inégalités socio-spatiales ? Comment ces activités informelles permettent de recycler temporairement le foncier et offrir un service gratuit à la municipalité : la collecte/achat des déchets recyclables ?

*Démarche de recherche* : Une de nos hypothèses est que la dynamique métropolitaine dans laquelle est engagée la ville de Hanoi depuis les années 2000 crée à la fois des opportunités foncières temporaires pour l'établissement des *bãi phé lieu* (les dépôts de déchets) dans les interstices urbains, et donc limite les inégalités territoriales, et en même temps les rejette. Ville agrégative composée d'anciens villages urbains densifiés, de quartiers aux logements sociaux datant de l'époque collectiviste, de lotissements et de nouveaux quartiers urbains construits depuis deux décennies sur les terres agricoles, Hanoi se développe au milieu d'un labyrinthe de rivières et canaux, devenus des égouts ou recouverts de rues essentielles à la circulation dans ce bâti dense. Entre ces différentes strates très denses de la ville, les espaces laissés-pour compte, « *left-over* » ou entre-deux « *in between* » considérés comme des espaces qui offrent des possibilités de développement au secteur informel (Brighenti, 2016), accueillent les activités informelles et temporaires (commerces, dépôts de déchets, restaurants, bars à bière, dortoirs pour migrants). Ce sont des « espaces temporels qui sont en constante production entretenant des relations complexes aux événements, à la loi, aux luttes de pouvoir et aux projets urbains » (Brighenti, 2016). Ces interstices sont composés de nombreux chantiers en cours sur les terres de rizières péri-urbaines, de terres expropriées en attente de projets et d'investisseurs, des lots vides dans les lotissements et des maisons en attente de destruction/reconstruction. L'abondance de ces interstices constitue des opportunités pour les collecteurs et commerçants pour accéder aux déchets de qualité dans les zones centrales et mondialisées du centre-ville.

Ce concept d'interstice permet de comprendre pourquoi jusqu'au cœur de la ville en pleine métropolisation et modernisation, le secteur informel de la collecte et du commerce des déchets peut s'immiscer malgré toute la stigmatisation dont les personnes en lien avec les déchets font l'objet. La tension entre l'élévation du prix du foncier et des règles plus strictes d'usage de l'espace public et l'offre importante de déchets de qualité dans les quartiers centraux se règle au quotidien par les différents acteurs grâce à des négociations sur le territoire. Les niches urbaines offrent aux gérants de dépôts des opportunités pour s'installer ou pour utiliser avec les *đồng nát* (les collectrices) les trottoirs, espaces publics tant nécessaires pour leur activité du fait de la taille très petite de leurs dépôts dans le centre-ville.

\* Présentation dans le cadre de la Jeune Equipe Associée à l'IRD Recycurbviet « Collecte des déchets et recyclage dans la ville de Hanoi : dynamiques urbaines et recomposition métropolitaine » (2017-2020). Cette équipe est portée par Dr Nguyễn Thái Huyền, enseignante architecte-urbaniste à l'Université d'Architecture de Hanoi. La correspondante de l'IRD est Sylvie Fanchette, géographe et directrice de recherche à l'IRD. Cette équipe regroupe des enseignants-chercheurs de l'Université d'Architecture de Hanoi (HAU) et leurs étudiants, en partenariat avec l'Université des Ressources Naturelles et de l'Environnement, l'École Nationale de Génie Civil, l'Institut des Métiers de la Ville de Hanoi (devenue Paris Région Expertise) et des chercheurs et étudiants de l'IRD.

## **Traduire l'informel par le paysage : déformations des lieux de vie dans les interstices et les espaces en friche dans la banlieue nord de Paris**

Cécile Mattoug, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Géographie-cités (EHGO) / ADEME.

Email : [cecile@mattoug.net](mailto:cecile@mattoug.net)

Avec le développement des nouvelles pratiques de l'aménagement, les usages dits informels des interstices et des espaces en friche connaissent une intégration au sein de projets d'aménagement paysager. Les interstices et les espaces en friche - espaces urbains vides de bâti et ne bénéficiant d'aucun statut stable, dans l'espace ou dans le temps - sont des refuges privilégiés pour des usages divers dans la banlieue nord de Paris : des pratiques de passage, de dépôt, de convivialité, de trafic ; mais aussi pour la création de lieux de vie relativement autonomes tels que les habitats en campements et les jardins. Au-delà des situations communes de régulation par les pouvoirs publics de ces usages indésirables (harcèlements, déguerpissements, expulsions), certaines situations témoignent d'une prolongation et d'une déformation de ces lieux de vie grâce à des dispositifs d'aménagement paysager. En prenant pour cas deux projets d'espaces paysagers au rayonnement métropolitain, l'enquête ethno-géographique menée entre 2015 et 2020\* auprès des usagers et des acteurs de l'aménagement met en lumière les processus de régulation économique, territoriale et sociale de l'informel dans l'aménagement paysager. Des traductions s'opèrent dans les représentations de l'informel grâce au rôle endossé par certains acteurs médiateurs (concepteurs, artistes). Ces acteurs du terrain répondent ainsi aux besoins du développement du paysage métropolitain par le détournement de l'image des usages informels.

\* L'enquête principale a été menée dans le cadre d'une recherche doctorale en géographie au sein de l'UMR 8504 Géographie-cités (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), grâce au soutien de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) entre 2017 et 2021.

## **L'économie de la voiture de seconde-main (Ile-de-France). Penser l'informalité dans les villes « du Nord »**

Sébastien Jacquot, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, EIREST. Email: [sebastien.jacquot@univ-paris1.fr](mailto:sebastien.jacquot@univ-paris1.fr)

Marie Morelle, U. Paris 1 Panthéon Sorbonne, UMR Prodig. Email: [marie.morelle@univ-paris1.fr](mailto:marie.morelle@univ-paris1.fr)

Notre recherche actuelle prend comme point de départ les travaux menés dans le cadre du collectif de recherche « Inverses » (Informalité et envers des espaces urbains, 2010-2014) traitant de la dimension politique de l'informalité, de sa place et de ses effets dans les modalités de gouvernement urbain dans les pays du Sud.

A la suite de ces échanges, nous avons souhaité opérer un double décalage : nous sommes revenus à l'étude de l'informalité en partant de sa dimension économique, et avons identifié une activité informelle en France. Ainsi, de 2016 à 2019, nous avons mené une ethnographie de la mécanique de rue, dans le contexte du renouvellement urbain de La Plaine (93). En 2019 et en 2020, nous avons réalisé une étude pour l'APES-Développement social urbain sur la mécanique de rue dans trois parcs de logements sociaux, par le biais d'enquêtes et de l'encadrement d'un atelier en M2 Aménagement (U. Paris 1).

Nos recherches ont suivi trois objectifs. Tout d'abord, nous avons voulu comprendre l'activité et les parcours des mécaniciens afin de mener une réflexion sur le travail en ville, ses formes et ses statuts. Ensuite, nous avons étudié l'action publique et ses reformulations à l'épreuve de l'informalité urbaine et ses justifications. Enfin, nous avons utilisé la notion d'informalité, l'un des marqueurs conceptuels fréquents des situations urbaines au Sud mais en contexte urbain du Nord, à des fins de discussions des théories urbaines et de leurs frontières.

Aujourd'hui, ces recherches donnent lieu à un élargissement. Nous nous intéressons de façon plus large à l'économie de la voiture de seconde main (casses, fourrières, vente et réparation) et à son inscription à des échelles locales, nationales et transnationales (programme de recherche franco-brésilien « Global cars : une recherche transnationale sur les économies urbaines et informelles de la voiture –Europe, Afrique, Amérique du Sud », U. Paris 1, U. Sao Carlos, ANR/FAPESP, 2021-2025).

## Une notion « intégrée » d'informalité pour investiguer les modes d'intégration résidentielle des migrants de l'intérieur en milieu urbain : Le cas de Zhuhai (Guangdong)

Cinzia Losavio, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/ Géographie-cités – Centre de recherches sur les Réseaux, l'Industrie et l'Aménagement (CRIA)

Email: [cinzia.losavio@gmail.com](mailto:cinzia.losavio@gmail.com), [Cinzia.Losavio@etu.univ-paris1.fr](mailto:Cinzia.Losavio@etu.univ-paris1.fr)

Notre recherche doctorale s'intéresse au lien fort et contradictoire existant entre migration interne et dynamiques de production urbaine en République Populaire de Chine (RPC). Après quatre décennies de transition économique et avec un nombre croissant de migrants de l'intérieur – plus de 286 millions en 2018 (NBSC 2019) – séjournant en ville, le gouvernement central a ouvert la voie en 2014 à une nouvelle phase d'urbanisation qui se veut qualitative (质量, *zhiliàng*) et axée sur les individus (以人为本的城镇化, *yǐrénwéiběn de chéngzhènhuà*) et sur les questions sociales. Cependant, les gouvernements locaux, poursuivant l'objectif indispensable de la croissance économique tout en portant le fardeau des dépenses en infrastructures et services publics, réadaptent les politiques sociales selon leurs aspirations productivistes.

Dans ce contexte, il nous a semblé légitime d'étudier les plus récentes évolutions des mécanismes résidentiels d'intégration des migrants de l'intérieur à Zhuhai, ville de troisième rang de la province du Guangdong. Qu'est-ce que l'offre de logement, les choix résidentiels et les caractéristiques et conditions du logement des migrants de l'intérieur peuvent nous expliquer sur les nouvelles configurations d'intégration en milieu urbain ?

Une démarche inductive, découlant d'une enquête ethnographique de deux ans auprès des migrants et des acteurs du secteur résidentiel, ainsi que d'une analyse approfondie des politiques publiques, nous a mené à nous intéresser au concept d'informalité. Cette notion, à la fois problématique et pertinente, s'est imposée dans notre recherche comme matière liante entre la question migratoire à l'intérieur du pays et les enjeux liés à la question de l'habitat et du logement en RPC.

S'appuyant sur une définition « intégrée » de l'informalité (Roy et AlSayyad 2004, Collectif Inverses 2016, Yiftachel, 2009), notre recherche, a mis en lumière un modèle d'intégration sélectif. Ce modèle renforce une urbanisation spatialement et socialement hiérarchisée, créant des interstices d'informalité dans lesquels des modes alternatifs d'intégration résidentielle se dessinent.

### Références

- Collectif Inverses – Morelle M., Jacquot S., Tadié J., Bautès N., Bénit-Gbaffou C., Maccaglia F., Riveleis J., et Sierra A., 2016, « L'informalité politique en ville. 8 chercheurs et 9 villes face aux modes de gouvernement urbain », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, n° 29.
- Roy A., AlSayyad N., 2004, « Prologue/dialogue, Urban informality: crossing borders », in: ROY A., ALSAYYAD N. (ed.), *Urban Informality: Transnational Perspectives from the Middle East, Latin America and South Asia*, Lanham, MD: Lexington Books.
- Yiftachel O., 2009, « Theoretical Notes On 'Gray Cities': the Coming of Urban Apartheid? » *Planning Theory* 8 (1): 88 100.



## **Faire avec l'informel à l'heure du numérique : Perspectives vietnamiennes**

Marie Gibert-Flutre, Université de Paris/CESSMA

Email : marie.gibert@univ-paris-diderot.fr

Dans mon projet de recherche actuel « Les Apps et la ville », les espaces métropolitains comme les espaces numériques sont envisagés comme des constructions politiques, lieux d'affirmations de rapports de pouvoir. Cette approche politique permet de repenser le potentiel et les effets protéiformes de la révolution numérique dans les métropoles, en dépassant la seule perspective technique. Ma question de recherche est la suivante : comment les interactions ayant lieu dans le monde numérique affectent-elles le « droit à la ville » des citoyens (Lefebvre, 1974) et leur capacité à le négocier, et comment participent-elles à la recomposition des rapports de pouvoir au quotidien dans les métropoles ? C'est en décryptant les « arts de faire » (de Certeau, 1980) quotidiens des usagers des applications numériques que l'on parvient à une exploration inédite de leurs « envers », à rebours des approches par le haut de la « smart city ».

Mon hypothèse de travail est que par leurs usages – parfois inattendus – les acteurs de l'informel des métropoles négocient au quotidien « un droit numérique à la ville ». Si sécuriser son accès au foncier est un enjeu de taille pour de nombreux citoyens, se faire une place sur les réseaux numériques est également devenu décisif, en particulier lorsque leurs activités économiques relèvent du secteur informel. Dans cette articulation entre territoire et réseau, le jeu d'acteurs s'en trouve grandement complexifié, les gérants des plateformes incarnant une autre forme de pouvoir, déterritorialisée.

Je propose de développer cette hypothèse à partir de l'exploration initiale d'un terrain de recherche vietnamien, reposant sur un travail ethnographique auprès de restaurateurs informels installés dans des quartiers précaires de Ho Chi Minh Ville, mais ayant récemment développé leurs activités via des services de livraison sur l'application « Grab Eat ». J'y présenterai leurs tactiques pour faire fructifier leurs activités économiques informelles à l'heure du numérique et surtout les recompositions des rapports de pouvoir qu'ils entretiennent à la fois avec les autorités officielles de la ville, mais aussi avec les gérants des plateformes numériques qu'ils utilisent.

\*\*\*